

---

---

**N° 1997-2162 - déplacements et voirie + finances et programmation - Lyon 8° - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant au Comptoir lyonnais d'électricité, en vue de l'élargissement de la rue Saint Nestor et du prolongement de la rue Henri Pensier - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La société Le Comptoir lyonnais d'électricité a cédé à un promoteur la partie constructible d'un tènement immobilier qu'elle possédait rue Saint Nestor, au niveau de la rue Henri Pensier et en a conservé dans son patrimoine la partie non constructible réservée pour la voirie et qui, comme il en avait été convenu lors de l'instruction des permis de construire, devait faire ultérieurement l'objet d'une cession gracieuse à la Communauté urbaine.

Je vous sou mets donc aujourd'hui le dossier d'acquisition de ladite partie non constructible constituée d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 899 mètres carrés cadastrée sous les numéros 39 et 41 de la section BS située 18, rue Henri Pensier, à l'angle de la rue Saint Nestor à Lyon 8°, et nécessaire à l'élargissement de la rue Saint Nestor et au prolongement de la rue Henri Pensier.

Le Comptoir lyonnais d'électricité, propriétaire de ladite parcelle, a bien voulu consentir à la cession gracieuse ;

**B - Propose** d'approuver ce dossier et de l'autoriser à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**Approuve** ce dossier et autorise monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,